

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 14 septembre 2026

Délibération n° 2026.09.66

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 7 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 7 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Florent BARBAFIERI, Maxence BIGNIER, Valérie CALLARD, Nadine DESHENRY SABATINO, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Jacky MENICHON, Alexandra PRAT, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mme et MM. Marie-Laure BOURRAND, Rémy CHAVANNE-TRICHARD et Emmanuel CHERMETTE

Madame Valérie CALLARD est élue secrétaire de séance.

Objet : Convention Territoriale Globale avec la Caisse des Allocations familiales du Rhône : renouvellement au 31/12/2026

La Convention Territoriale Globale (CTG), signée en 2022 entre la Communauté de Communes Saône-Beaujolais, les 35 communes qui la composent, et la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, arrive à échéance le 31 décembre 2026.

Pour rappel, cette convention est une démarche de partenariat entre les collectivités territoriales et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Elle vise à définir pour 5 ans un projet social de territoire partagé, adapté aux besoins des habitants, en coordonnant les interventions des différents acteurs locaux.

Un diagnostic sociodémographique du territoire réalisé par la CAF et l'évaluation de la précédente convention permettent d'établir une nouvelle feuille de route concernant les thématiques :

- Petite enfance/parentalité
- Accès aux droits
- Animation de la Vie Sociale
- Logement

La thématique Enfance/Jeunesse (compétence communale) est travaillée à l'échelle des communes disposant d'un Accueil Collectif de Mineurs et/ou ayant des perspectives de création de service.

La nouvelle convention a pour objectifs notamment :

- de poursuivre le développement d'une offre de services adaptée aux besoins des familles et des habitants ;
- de renforcer la coordination des actions en lien avec les thématiques précédemment citées ;
- de consolider le partenariat entre la CAF, la collectivité et les acteurs locaux ;
- de maintenir les conditions d'accès aux dispositifs d'accompagnement et de financement de la CAF.

Il est ainsi proposé de renouveler la Convention Territoriale Globale pour la période 2027-2031.

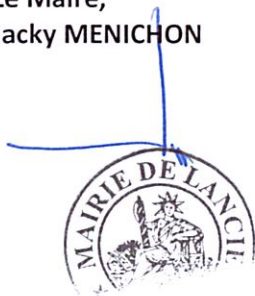
Il est proposé au Conseil municipal de :

- **APPROUVER** le projet de renouvellement de convention territoriale globale avec la CAF pour la période 2027-2031,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur- Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Valérie CALLARD

